

COMMUNE DE **BANYULS-sur-MER**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2026 à 18h00

Délibération n° 066/mai/2026

Modification du tableau des effectifs - Création de poste - Promotion interne

L'an 2026, le 26 mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aurélie MAILLOLS, Maire.

Présents : Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Céline LLAMBRICHI, Éric DELMAS, Anne MORLANS, Alexandre FABREGAS, Valérie BARREDA, Jean-Bernard OUILLE, Pauline LLERES, Myriam NOGUES, Michel FRANQUÉSA, Matthew HUMPAGE, Patricia DARDANT, Isabelle CAYRAC, Jean-Christophe JOSE, Philippe ROUSSEILL, Laetitia CECCALDI, Céline COURBON, Véronique GAUZÉ, Maxime QUAGLIATO, Vincent BEGHIN, Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Aurore VALENZUELA, Marie-Clémentine HERRE,

Absent excusé ayant donné procuration : Bernard LLANTA pouvoir à Valéric BARREDA.

Absent(s) : /

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 26 ; Absent excusé ayant donné procuration : 1 ; Absent(s) : 0

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Maxime QUAGLIATO**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu le tableau des emplois, ci-annexé ;

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du CGFP, les emplois de la commune sont créés par le conseil municipal ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'emplois permanents pour permettre des avancements de grade ;

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 27) :

- **d'approuver** la modification du tableau des emplois comme suit :

EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 12

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de dire** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'année en cours ;
- **de dire** que la suppression de poste sera effective à compter de la nomination de l'agent sur l'emploi créé ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime QUAGLIATO

La Maire
Aurélie MAILLOLS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
 MISE A JOUR DU 26/05/2026
 EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIERE	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total		Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C	oui	non				
														EMPLOIS
EFFECTIFS														
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1		DGS communes de 20 à 40 000 habitants	
	DGS (grade)	35		35	1	X						1	Attaché hors classe	
	DGS (grade)	35		35	1	X							1	Attaché hors classe
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1	DGAS communes de 20 à 40 000 habitants	
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état civil	35		35	1	X						1	Attaché principal	
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X						1	Attaché principal	
	DRH	35		35	1	X						1	Attaché principal	
	Responsable Ville et tourisme durable	28		28	0,8	X						1	Attaché principal	
	finances/comptabilité OT	35		35	1	X						1	Rédacteur principal 1ère Classe (MAD)	
	Administratif PM	35		35	1	X						1	Rédacteur	
	Administratif secrétaire maire Qualité	35		35	1	X						1	Rédacteur	
	Administratif secrétaire DGS vie citoyenne	35		35	1	X						1	Rédacteur	
	Administratif CTM	35		35	1	X						1	Rédacteur	
	cimetière	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	communication / événementiel	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	urbanisme	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Secrétariat de direction	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Etat civil	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Responsable communication	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Adjointe communication	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Comptabilité	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Instruction droit du sol	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	secrétariat général	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	RH	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Finances/comptabilité	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	RH / Ecoles	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 2ème classe	
	Chargé de communication	35		35	1	X				X		1	Adjoint administratif	
	OT détachement	35		35	1	X				X		1	Adjoint administratif	
Accueil/état civil	35		35	1	X				X		1	Adjoint administratif		
Informatique	35		35	1	X				X		1	Technicien (CDD contrat)		
DST (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1	DST communes de 20 à 40 000 habitants		
Directeur des services techniques	35		35	1	X						1	DST communes de 20 à 40 000 habitants		
Responsable urbanisme	35		35	1	X				X		1	Ingénieur principal		
ST Maçonnerie	35		35	1	X				X		1	Ingénieur (CDI contrat)		
Adjoint pole travaux publics	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Responsable pôle travaux publics	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Responsable du CTM	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Espaces verts	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Cantine	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
ASVP PM	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Entretien Salles	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		
Entretien bâtiments	35		35	1	X				X		1	Agent de maîtrise principal		

	Cantine / entretien nettoyage ville		24	24	0,69				X				1		Adjoint technique
	Responsable activités extra scolaires	35	35	1				X					1		Adjoint technique
SPORTIVE CULTURELLE	Intervenant musical	35	35	1				X					1		Opérateur des APS principal
	Responsable PM	10	10	0,5				X	X				1		Assistant d'enseignement artistique (contrat)
	Responsable PM	35	35	1				X					1		1 Chef de service PM principal 1ère classe
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Chef de service PM principal 2ème classe
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Brigadier chef principal
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Brigadier chef principal
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Brigadier chef principal
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Gardien Brigadier
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Gardien Brigadier
	Agent PM	35	35	1				X					1		1 Gardien Brigadier
TOTAUX	TOTAUX	3550	160	3810	109,08								98	15	